

DEMANDE de PERMIS INTERNATIONAL de CONDUIRE

A noter : La préfecture de police n'est compétente pour délivrer ces permis qu'aux seules personnes pouvant attester valablement d'un domicile à Paris.

PIECES à JOINDRE :

- Le permis de conduire français original et la photocopie recto-verso ;
- La pièce d'identité originale et la photocopie recto-verso ;
- 2 photographies d'identité sur fond clair, identiques, récentes et conformes aux normes réglementaires ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un permis international de conduire, valable pour les catégories de véhicules inscrites sur mon permis de conduire français.

NOM PATRONYMIQUE : **NOM d'USAGE :**
(NOM de NAISSANCE) (en lettres capitales)

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Domicile :

.....

.....

Fait à PARIS le.....
(signature)

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

AVERTISSEMENT

*Tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000 EUROS d'amende ;
Tout permis de conduire obtenu dans de telles conditions sera annulé.*